

Coronavirus : réflexion sur les âges de la vie

Au même titre que Pierre Bourdieu pouvait affirmer dans son célèbre article de 1984 (*Questions de sociologie*) que « *la jeunesse n'est qu'un mot* », il semble bien que la vieillesse comme catégorie d'âge n'existe pas en soi, mais procède d'une construction sociale qui s'insère à chaque fois dans un contexte précis. Si l'âge est une donnée biologique, c'est également une donnée socialement manipulée. Tout comme la jeunesse, la vieillesse devient alors un objet de la sociologie, qui ne consiste pas à dire qui est vieux ou même à fixer l'âge à partir duquel on le devient, mais à décrire le processus par lequel les individus sont socialement désignés comme tels. On peut illustrer cela à partir de la définition du groupe des « *personnes âgées* » et de ses variations dans le temps.

En France, en 1962, lors de la publication du rapport Laroque, les personnes âgées sont définies comme les 65 ans et plus, même si le rapport souligne déjà l'ambiguïté de cette catégorisation par l'âge. Progressivement, à partir des années 1980, les personnes âgées deviennent celles de 60 ans et plus. Et pourtant, l'espérance de vie a connu une progression significative depuis les années 1960, de l'ordre d'une dizaine d'années pour les hommes et les femmes. Pourquoi dans ces conditions est-on « *vieux* » plus « *jeune* » ? Tout simplement parce-que en 1962, l'âge légal de la retraite était de 65 ans, l'espérance de vie de 67 ans pour les hommes et de 73 ans pour les femmes. En 1962 donc, l'âge moyen de la retraite est très proche de l'âge moyen de la fin de la vie (c'est surtout vrai pour les hommes), ce qui a permis d'assimiler personnes retraitées et personnes âgées dans l'imaginaire collectif, dans la mesure où le vocable « *personnes âgées* » signifie alors « *personnes dans la dernière période de leur vie* ». Dans les années 1980 et bien sûr celles qui suivront, puisque l'âge de la retraite est passé à 60 ans en 1983, on devient vieux plus jeune, car on a maintenu tout au moins au début l'équivalence entre personnes âgées et retraités. Mais du coup l'âge de définition du groupe des « *vieux* » apparaît clairement pour ce qu'il est réellement, à savoir comme un âge conventionnel et administratif qui ne correspond plus tout à fait à la vieillesse.

Population par groupe d'âges					en %
Au 1 ^{er} janvier	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	Ensemble en milliers
France métropolitaine					
1901 ¹	34,3	53,0	12,7	2,5	38 485,9
1910 ¹	33,6	53,7	12,7	2,5	39 089,0
1920	31,3	54,9	13,8	2,8	38 383,0
1930	30,1	55,7	14,2	2,9	40 912,1
1946	29,5	54,4	16,0	3,4	40 125,2
1950	30,1	53,6	16,2	3,8	41 647,3
1960	32,3	51,0	16,7	4,3	45 464,8
1970	33,1	48,9	18,0	4,7	50 528,2
1980	30,6	52,4	17,0	5,7	53 731,4
1990	27,8	53,2	19,0	6,8	56 577,0
2000	25,6	53,8	20,6	7,2	58 858,2
2010	24,5	52,7	22,8	8,9	62 765,2
2013	24,4	51,6	24,1	9,1	63 697,9
2014	24,3	51,3	24,4	9,2	64 028,0
2015	24,3	50,9	24,8	9,3	64 300,8
2016 (p)	24,3	50,5	25,2	9,3	64 558,5
2017 (p)	24,2	50,3	25,5	9,3	64 801,1
2018 (p)	24,1	50,0	25,9	9,3	65 018,1
France²					
1991	27,7	53,2	19,0	6,6	58 280,1
2000	25,8	53,8	20,4	7,1	60 508,2
2010	24,8	52,6	22,6	8,8	64 612,9
2013	24,5	51,6	23,9	9,0	65 564,8
2014	24,6	51,2	24,2	9,1	66 129,7
2015	24,6	50,9	24,6	9,1	66 420,6
2016 (p)	24,6	50,5	24,9	9,1	66 694,9
2017 (p)	24,5	50,2	25,3	9,1	66 953,6
2018 (p)	24,4	49,9	25,6	9,2	67 186,6

1. France métropolitaine hors Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.

2. France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population.

Si l'INSEE continue à utiliser les deux seuils de 60 ans et 65 ans, qui ont du sens parce-qu' ils correspondent aux ajustements qui s'opèrent quand on passe de l'activité à l'inactivité, et des changements qui accompagnent ce passage (départ des enfants du foyer, modification du réseau relationnel centré sur la profession à un réseau centré sur la famille ou sur la sphère associative, rapport au temps sociaux bouleversés, etc.), il n'en reste pas moins que l'on perçoit alors clairement qu'il y a plusieurs âges dans le « *troisième âge* », et qu'il y a de plus en plus de personnes âgées que l'on ne peut pas considérer comme des « *vieux* ». Plusieurs catégorisations sont alors proposées,

qui bien souvent se résument en une distinction entre les jeunes vieux (*young old*) qui vont bien physiquement et qui ont de l'argent d'autant plus qu'ils ont deux retraites (les 60- 75ans), et les vieux vieux (*old old*) qui vont moins bien et qui sont aussi moins fortunés surtout à la suite du décès du conjoint (les 75 ans et plus), sans compter le « **quatrième âge** » (80 ans et plus), où les effets de la dépendance commencent à se faire sentir.

Si donc l'âge est depuis toujours une variable sociale, il n'en reste pas moins que la division par groupes d'âge dans la société s'est affirmée depuis environ 300 ans en France (René Remond, *Age et politique*, 1991), en même temps que l'Etat faisait de cette division un principe de réglementation des activités de toute nature. Elle s'est affirmée encore au XXème siècle avec **l'Etat providence** dans lequel ses fonctions « *d'instituteur du social* » et de « *régulateur de l'économie* » amènent celui-ci à réglementer et à gouverner encore davantage les âges, ce qui a pour conséquence de définir les « *âges de la vie* ». Cette réglementation s'exerce au travers des politiques de la famille, de la protection sociale, ou encore de la santé. C'est ainsi que l'on va parler d'âge de la retraite, d'âge de responsabilité pénale, d'âge pour la scolarité, etc... La tendance à réglementer la société par l'âge, ce que l'on appelle aussi la « *police des âges* » (police ici non pas au sens répressif, mais au sens de bonne administration des choses et des êtres) a été réaffirmée récemment avec la crise du Coronavirus.

Voir le chapitre de Terminale « [Comment analyser la structure sociale ?](#) ».

Dès le mois d'avril, alors que les pays planchaient sur la manière la plus adéquate de déconfiner les populations, la présidente de la Commission européenne, Ursula van der Leyen, affirmait que « *sans vaccin il faut limiter autant que possible les contacts des **seniors**, et qu'en conséquence les personnes âgées devraient limiter leurs déplacements et contacts avec l'extérieur autant que possible, ce qui signifie très concrètement un confinement jusqu'à la fin de l'année 2020* ». En France, le Président Emmanuel Macron déclarait qu'à compter du 11 mai, le confinement se poursuivrait pour « *les personnes âgées, en situation de handicap sévère, ainsi que pour les personnes atteintes de maladie chronique* », suivant en cela l'avis du professeur Delfraissy, président du Conseil scientifique Covid-19, qui déclarait préalablement qu'il fallait confiner les personnes âgées jusqu'à ce qu'un vaccin soit trouvé. Très vite, les nombreuses réactions suite aux déclarations du Président de la République ont fait reculer l'Elysée, qui a parlé ensuite de « *volontariat* » plutôt que de mesures s'adressant à un **groupe social** particulier pris dans son ensemble. Il est vrai qu'un sort particulier, même au nom des meilleurs sentiments, interroge le fondement de notre civilisation. Comment pourrait-on exclure de la vie en société une partie de l'humanité ? Maintenir ou non les seniors dans la société est une décision sociétale de la plus haute importance, et les meilleurs spécialistes du vieillissement que sont en France Marie de Hennezel, Serge Guérin, et même Axel Kahn (médecin généticien, et président de la Ligue contre le cancer) n'ont pas hésité à employer les expressions fortes d' « *Apartheid générationnel* », de « *mesure inconstitutionnelle et discriminatoire* », ou encore de « *stigmatisation des seniors dont on pense qu'ils ne contribuent plus à la société* ». Pour Axel Kahn notamment, si on peut légitimement donner des conseils à des personnes afin de les protéger, et de les accompagner, il est en revanche interdit de stigmatiser l'ensemble des « *personnes âgées* », tout simplement parce-que la Constitution française exclut totalement de discriminer en raison d'une fragilité réelle ou supposée.

D'une certaine façon, et cela est plutôt salubre, le Coronavirus est l'occasion de réfléchir sur l'«*âgisme*» qui caractérise nos sociétés modernes, et plus particulièrement le monde du travail dans lequel bon nombre de salariés, arrivés à la moitié de leur parcours professionnel (vers 45 ans), envisagent la suite de ce parcours avec appréhension en raison d'une « *moindre efficacité* » ou d'une « *difficulté à s'adapter aux technologies nouvelles* », sans compter les retraités qui vivent fréquemment cette période de la vie comme une « *mort sociale* ». Le Covid-19 invite ainsi à repenser l'échelle des âges et la fragmentation de l'espace social qui l'accompagne pour envisager plutôt les opportunités du vivre ensemble dans une société où les uns et les autres peuvent construire une vie collective dans le respect de leurs différences.